

l'ai déjà souligné, à condition de jouir d'une économie saine, l'Europe offrira un débouché stable et avantageux à plusieurs des denrées que nous avons coutume de lui exporter, tout en nous fournissant des quantités de plus en plus fortes d'objets que nous ne serons plus contraints de nous procurer à une source unique. L'ancien régime d'échanges plurilatéraux, si profitable au Canada dans le passé, parce qu'il lui permettait de payer ses achats aux Etats-Unis à même les bénéfices réalisés sur ses ventes outre-mer, ne pourra fonctionner de nouveau tant que l'Europe n'aura pas repris sa place dans le commerce mondial, dont elle demeure le pivot. La convertibilité du change, fondement du commerce plurilatéral, est impossible si l'Europe ne subsiste que par l'aide extérieure. Bref, pour que le commerce international se libère et s'étende, il faut que l'Europe occidentale se rétablisse. Ce relèvement nous est plus nécessaire qu'à la plupart des autres Etats. Ne négligeons donc rien pour l'assurer.

En agissant ainsi, nous ferons preuve de sens pratique. Nous comprenons parfaitement la portée internationale de notre décision. Les démocraties qui se respectent et veulent jouer leur rôle dans le concert des nations doivent s'acquitter de leurs obligations, même s'il leur en coûte des privations et des embarras momentanés.

---

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

### La Palestine

C'est au cours du mois de mai que l'Assemblée générale des Nations Unies a terminé sa session spéciale sur la Question de Palestine en recommandant la nomination d'un médiateur des Nations Unies pour la Palestine; que le mandat britannique a pris fin; que les Juifs ont fait part de l'existence de l'Etat d'Israël; que la guerre a éclaté entre Juifs et Arabes à Jérusalem et s'est répandue dans tout le pays; et que le Conseil de sécurité, après avoir tenté à quatre reprises d'opérer une trêve, a adopté à cette fin une sixième résolution que les deux antagonistes ont agréée par la suite.

Lorsqu'on a pu constater que la recommandation de l'Assemblée, en date du 29 novembre, tendant au partage avec union économique (recommandation que le Canada avait appuyée) n'entrerait pas en vigueur automatiquement, une session spéciale a été convoquée à la demande des Etats-Unis en vue de placer provisoirement la Palestine sous le régime de tutelle. La session s'est tenue du 16 avril au 14 mai. Pendant que l'Assemblée délibérait sur les moyens à prendre afin d'en arriver à un règlement, le Conseil de sécurité constituait une Commission de trêve pour la Palestine composée de consuls des Etats-Unis, de Belgique et de France qui s'y trouvaient déjà, et examinait les mesures propres à maintenir la paix, tandis que de son côté, le Conseil de tutelle abordait la question de la sécurité dans la ville de Jérusalem.

A la session spéciale, la proposition relative à la tutelle, n'ayant pas obtenu l'appui général, a été abandonnée avant d'être mise aux voix. L'Assemblée a reconnu que la puissance mandataire devrait nommer pour la ville de Jérusalem un commissaire municipal susceptible d'agréer tant aux Arabes qu'aux Juifs. La résolution finale de la session réclamait la nomination par les cinq grandes puissances d'un médiateur des Nations Unies pour la Palestine, qui favoriserait la paix et aiderait à faire fonctionner les services publics nécessaires.